



## PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pollestres

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Pollestres, **du lundi 13 Mars 2023 au mercredi 12 Avril 2023 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°3 du PLU de Pollestres aura notamment pour objet:

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone AU5 située sur la frange ouest du village, et ainsi permettre la réalisation, à court terme, d'une opération d'aménagement d'ensemble afin de satisfaire les objectifs de production de logements locatifs sociaux.
- De définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur cette zone.
- De supprimer l'ER n°7 relatif à l'élargissement de la voie communale du Chemin de Toulouges.

Monsieur Antoine ANDRE, Sous-Préfet retraité, demeurant à Céret, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°3 du PLU de Pollestres, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le mémoire réponse à l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 13 mars 2023 au mercredi 12 avril 2023 inclus** :

- **A la mairie de Pollestres**, Avenue Pablo Casals à Pollestres (66450), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h à 18h.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

**Monsieur Antoine ANDRE, Commissaire enquêteur**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :



sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.pollestres.com/>

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à **la mairie de Pollestres**, située avenue Pablo Casals, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **lundi 13 mars 2023 de 14h à 17h**,
- le **mercredi 22 mars 2023 de 9h à 12h**,
- le **mercredi 12 avril 2023 de 15h à 18h**,

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- le **vendredi 24 mars 2023 de 10h à 12h**,

A l'expiration du délai d'enquête, **le mercredi 12 avril 2023 à 17h30 à Perpignan Méditerranée Métropole et à 18h à la mairie de Pollestres** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Pollestres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/> .

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU de Pollestres et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Céline ROYER, Service Urbanisme à la commune de Pollestres au 04 68 54 51 11 et de M LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.

**Fait à Perpignan**  
**Le Président**  
**Robert VILA**